Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_135-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-135
SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 24 novembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :

M. Marc BIGOT Marc, Mme Annick MARTIN, M. Thierry LE CORRE, M. François BESOMBES, Mme Monique CAPITAINE, M. Eric MALLEJACQ, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, Mme Annie MOULLEC, Mme Elena PATY, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Elisabeth JANVIER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Fanch LE DOZE, Mme Hélène DERRIEN, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :

M. Claude GUILLOU donne pouvoir à M. Yann ALLOT,
Mme Fabienne LE CALVEZ donne pouvoir à Mme Annick MARTIN,
M. Patrick HEMON donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à M. Thierry LE CORRE,
M. Etienne LANG donne pouvoir à Mme Julie DUPUY,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Quentin LE GAILLARD donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU.

Secrétaire de séance : M. Gilles HUARD

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 26 présents, 33 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2025 a été adopté par 33 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 4 décembre au 4 février 2025

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE LAÏQUE

M. Alain ECHIVARD, conseiller municipal délégué, expose :

OBJET DE LA NOTE :

Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale Laïque pour l'organisation de la célébration des 120 ans de la loi de 1905 à Concarneau, et notamment le spectacle de Sophia Aram initialement prévu au CAC.

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

A l'occasion des célébrations des 120 ans de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, l'Amicale Laïque de Concarneau propose des actions destinées à promouvoir et rendre plus concrètes les valeurs républicaines.

Ces actions sont prioritairement destinées aux lycéens et collégiens concarnois et s'inscrivent dans les programmes d'éducation civique et citoyenne de l'Education Nationale.

- **Action 1 :** dans le cadre du programme d'Éducation Civique et Citoyenne, qui cible prioritairement la laïcité en 2025/2026 pour les classes de 2nde du Lycée Pierre Guéguin (213 élèves) assisteront à la conférence-spectacle "Liberté, Égalité, Fraternité... Laïcité !" de l'association La Palissade. Les séances, suivies d'un débat, sont programmées la semaine du 8 au 12 décembre 2025 au lycée. Une séance tout public gratuite est programmée au Pôle Nautique.
- **Action 2 :** Prix de la Laïcité, concours ouvert à tout citoyen, association, établissement scolaire ou universitaire. Cette action vise à faire connaître et vivre la laïcité. La remise des prix aura lieu le 9 décembre 2025, au lycée Pierre Guéguin, autour de l'arbre des Libertés.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_135-DE

- **Action 3 :** spectacle de Sophia Aram, lauréate du prix de la laïcité 2024. Initialement programmé au CAC, le spectacle se déroulera en février 2026 à l'Archipel de Fouesnant en séance tout public en soirée (tarif 35€).

Le budget prévisionnel de ces actions est de 19 870 €. Le projet bénéficie d'une subvention de CCA d'un montant de 3 750 €. Les recettes propres sont estimées à 14 000 €.
L'organisation du spectacle de Sophia Aram à l'Archipel, dans le contexte de fermeture du CAC, génère 5 896 € de manque à gagner pour l'association. Cela s'explique par un coût de location de la salle plus élevé et des recettes de billetterie moindres, L'Archipel pouvant accueillir 400 spectateurs, contre 530 au CAC.

Afin d'équilibrer le budget de l'action, l'Amicale Laïque sollicite auprès de la Ville une subvention exceptionnelle de 4 000 €.
Il est proposé de réorienter le montant global de la demande de subvention (4 000 €) vers une prise en charge de la location de la salle l'Archipel à Fouesnant, s'élevant à 2 669 €.

L'enveloppe de subventions culturelles 2025 étant consommée, le montant devra faire l'objet d'une décision modificative.

ANNEXES JOINTES :

- Dossier de demande de subvention
- Budget prévisionnel de l'action
- Budget prévisionnel de fonctionnement 2025-2026
- Relevé bancaire – montant de la trésorerie
- Compte de résultat 2023-2024

Vu l'avis favorable de la commission Services à la population et vie associative du 4 novembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 20 novembre 2025,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 669,00 € à l'Amicale laïque.

A Concarneau, le 4 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 04/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU